



Info - Pêche 67

Bulletin de liaison de la Fédération du Bas-Rhin pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Trimestriel
N° 25
Octobre 2006

Le Mot du Président



Amis pêcheurs,

Nous voici pratiquement à la fin de l'année 2006, il est temps pour moi de vous faire un rapide bilan de l'année écoulée qui de part ses événements a perturbé certainement beaucoup d'entre vous.

L'événement majeur a été la pollution au mercure des poissons de l'Ill et de ses diffluences, pollution historique puisque des analyses faites sur les poissons dans les années 70 prouvaient déjà que les poissons avaient des teneurs en mercure très élevées. Alors pourquoi cet arrêté préfectoral interdisant la consommation des poissons ? Tout simplement parce que la réglementation a changé, nous sommes passés d'une recommandation à une interdiction de consommer du poisson, principe de précaution oblige ! J'espère cependant que cette mesure qui a été prise par le préfet ne vous a pas conduit à ne plus prendre de carte de pêche, car sachez que la pêche reste ouverte et que la densité de poissons toutes espèces confondues est très bonne.

J'espère que dans un avenir proche cette pollution sera maîtrisée et que les rejets responsables de cette dégradation s'arrêteront.

La Fédération quant à elle continuera son programme d'aménagement des bras morts de l'Ill. La frayère de Sermersheim est achevée, et deux nouveaux projets sont à l'étude pour 2007, toujours sur l'Ill entre Ebersmunster et Kogenheim. Nous assurerons la maîtrise d'ouvrage et d'oeuvre, le financement est assuré conjointement par le Conseil Régional, l'Agence de l'eau et bien sûr les pêcheurs. D'un autre côté nous continuerons à soutenir les effectifs de brochets par l'immersion de fingerlings.

Autre événement qui a perturbé le monde de la pêche, la canicule de cet été. Elle n'a pas été aussi néfaste que celle de 2003, mais beaucoup de cours d'eau ont vu leur débit se réduire de façon drastique, fort heureusement des mesures de protections et de préservations ont été prises à temps pour éviter des conséquences qui auraient pu être dramatiques sur les populations piscicoles.

La Fédération se bat toujours pour obtenir plus de possibilités d'accès le long des cours d'eau, la priorité allant pour un plan de circulation le long du Rhin. Mon sentiment est que nous avons déjà perdu trop de temps avec les services concernés en palabres et en promesses !, nous devons certainement changer de stratégie.

Nous sommes également en contact avec le Conseil Général pour trouver une solution pour la mise à l'eau des barques à Plobsheim, le projet initial est remis en cause suite à la procédure judiciaire que le Conseil Général a engagé contre le nouveau gérant du Rhinland.

Toujours sur le plan d'eau, sachez que nos gardes disposent à présent d'une barque pour le contrôle des gens en action de pêche.

Mais la nouvelle la plus importante pour l'année 2007 sera la mise en place de la nouvelle loi sur l'eau. Les Fédérations dépendront d'une Fédération nationale (anciennement UNPF). Les taxes piscicoles seront remplacées par une CPMA (Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques), à priori elle serait légèrement inférieure à l'actuelle taxe complète, par contre la taxe ordinaire sera supprimée ainsi que les exonérés. La carte mineure (carte jeune) dont le prix proposé sera nettement inférieur au permis actuel est repoussée jusqu'à 18 ans. D'autres mesures pour inciter le public à venir ou à revenir à la pêche sont en discussion, dès que ces nouvelles mesures seront acceptées vous en serez informés.

Au niveau du personnel, il y a eu également du changement. Sandra nous a quittée, j'ai regretté sa décision et j'ai essayé de la convaincre de rester, mais le coeur a ses raisons...et elle n'a pas suivi mon souhait. Nous la regrettons tous, sa rigueur dans son travail, sa disponibilité avait fait d'elle un élément incontournable dans la gestion des comptes de la Fédération, de Saumon Rhin et de la pisciculture. La nouvelle Sandra s'appelle Brigitte, elle ne connaît pas encore toutes les finesses pour gérer notre structure, mais Brigitte est également très rigoureuse dans son travail et pourra rapidement faire face aux exigences du poste qu'elle a accepté.

L'année prochaine sera donc une année charnière, beaucoup de choses vont changer. Messieurs les Présidents, la Fédération sera à vos côtés pour vous aider à vous habituer aux nouvelles dispositions. Cependant cette nouvelle donne ne changera rien au niveau de notre implication sur le terrain. La Directive Cadre de l'Eau impose à tous les états européens un bon état écologique de nos cours d'eau en 2015, nous travaillerons dans ce sens c'est à dire lutter contre les pollutions diffuses, les pratiques agricoles non raisonnées, d'assurer la libre circulation des poissons, de protéger les zones humides et de mettre en valeur notre patrimoine piscicole avec son habitat.

Le Président Fédéral
ERB Robert

P.2

- Plobs. sous bonne garde
- L'Ill débloquée

P.3

- Vidange de Reichshoffen
- Truite et migration

P.4

- Circulaire garde pêche
- Circulaire Nouvelle loi sur l'eau

Plobs : contrôle sur l'eau

Si vous allez souvent promener vos cannes et vos flotteurs du côté des rives du plan d'eau de Plobsheim, vous avez sûrement déjà rencontré la garderie fédérale. Ces gardes, qu'il

ne faut pas confondre avec les gardes du Conseil Supérieur de la Pêche, au nombre de six, font respecter la réglementation sur le domaine de pêche de la Fédération, et notamment du plan d'eau de Plobsheim.



Afin d'accentuer encore leur efficacité, et de faire cesser les massacres de brochetons sur le plan d'eau, dès cet automne, ils seront équipés d'un bateau. Ainsi, les pêcheurs en barque pourront également faire l'objet de contrôles de la part de notre garderie.

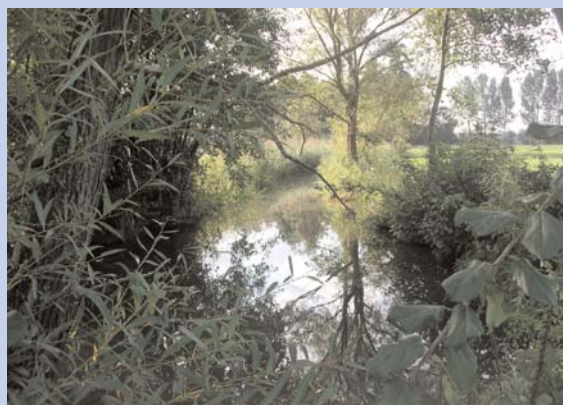
Ne soyez donc pas étonné si vous vous faites aborder, d'autant plus que les gardes du CSP vont également utiliser cette embarcation pour leurs contrôles.

Bras morts de l'Ill : situation débloquée !

Les colonnes d'Infopêche relatent souvent des travaux de renaturation de bras morts dans le but de reconstituer des frayères. Mais jusqu'à présent, il ne s'agissait que de frayères sur le domaine privé (Zorn, Moder, Bruche...). Depuis cet automne, il en est autrement puisqu'une frayère vient d'être inaugurée sur l'Ill à Sermersheim : la première frayère sur le domaine public.



En effet, jusqu'à présent, bien que le Conseil Régional finance à 40 % les travaux, les projets manquaient de maîtres d'ouvrage (commune ou communauté de communes) pour voir le jour.



C'est une proposition de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, qui a permis à la fédération d'assurer directement maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre, qui a permis de débloquer la situation.

En 2006, c'est donc 230 m linéaire de frayères qui ont été renaturées, mais déjà pour 2007 d'autres projets sont à l'étude.

Reichshoffen : vidange risquée mais réussie !

Depuis sa création, le plan d'eau de Reichshoffen, construit pour protéger la ville des crues du Schwartzbach, n'avait jamais été vidé. Compte-tenu des risques de sécurité publique liés à l'état de la digue, la commune a souhaité réaliser une visite d'inspection de l'ouvrage.



Pour se faire, il était nécessaire de procéder à la vidange du plan d'eau. L'alimentation par le Schwartzbach ne laissait pas le choix de la période pour la vidange, il était nécessaire de le vider en période d'étiage, c'est-à-dire en été.

Pour être franc, on s'attendait à un carnage dans une eau chaude et sous un soleil de plomb. Heureusement, à la faveur d'un mois d'août maussade pour ne pas

dire froid, la température de l'eau était inférieure à 20°C, plus confortable pour la manipulation des poissons que les 28°C du mois de juillet : une chance. La vidange effectuée



les 21 et 22 août dernier s'est donc déroulée au mieux sans mortalité significative de poisson. En tout, c'est environ 3.5 tonnes de poissons qui ont été sortis de l'étang. L'espèce majoritaire était de loin la brème, suivi par la carpe. Les brochets et sandres étaient également bien présents. A noter, une forte proportion d'aspe, dont la présence n'était pas connue si haut sur le bassin versant de la Moder. Les garçons étaient peu nombreux, sûrement en raison de la densité de brème, mais il est également possible qu'ils aient préféré ne pas quitter le courant du lit de la rivière. Plus

minoritairement, ont également été pêchés un silure, une anguille, des tanches, grémilles, perches, perches-soleil, rotengles, amours blancs, chevesnes, truite arc-en-ciel et truite fario.

85 carpes, 32 brochets et 23 sandres ont été stockés dans l'étang de l'AAPPMA de Reichshoffen en vue du réempoissonnement du plan d'eau. Le restant des poissons a été déversés dans la Moder entre



Pfaffenhoffen et Haguenau, ainsi que dans le canal de la Marne au Rhin, entre Brumath et Hochfelden.

Truites : ouvrez leur le chemin !

L'automne marque le début de la migration des truites vers leurs sites de reproduction. En effet, à partir de mi-octobre, quand l'eau passe sous les 10°C, comme les saumons mais à plus petite échelle, les farios profitent des coups d'eau pour remonter vers leurs frayères. Même si une partie de la population fraie dans le cours d'eau principal, c'est dans les affluents, parfois de toutes petites rigoles, que les truites déposent leurs oeufs. A l'abri des grosses crues, ces petits cours d'eau qui drainent les têtes de bassins versants sont les pépinières de nos rivières à truite.

Malheureusement, les géniteurs n'y ont pas toujours accès. Certes, il y a des barrages, mais souvent ce sont simplement des buses bouchées par des branchages, un embâcle qui gêne la migration ou une grosse pierre

à l'aval d'un obstacle empêchant la truite de prendre l'élan nécessaire à son franchissement.

Point besoin de gros travaux, il suffit parfois de déplacer une pierre, d'enlever une branche lors de vos promenades automnales pour ouvrir aux truites l'accès à des centaines de mètres de frayères.



Circulaire relative à l'agrément des gardes pêche particuliers

Les principaux changements concernent :

1. Une formation obligatoire de 18 heures pour tous nouveaux gardes particuliers et tous gardes possédant un agrément depuis moins de 3 ans (les autres pourront demander au préfet une reconnaissance d'aptitude technique, elle n'est pas systématique.). Cette formation comprendra 2 modules. Le premier module concernera les notions juridiques de base, le droit pénal, etc. le second sera plus particulier à la loi pêche, à la connaissance de l'halieutisme, et au comportement du garde en action.

2. La compétence territoriale des gardes particuliers correspond aux seules limites des lots de leur association. (Où le droit de pêche est effectivement détenu.)

3 La nature des infractions qu'ils sont chargés de relever se limite à la seule police de la pêche.

4 La durée de l'agrément, qui passera de 3 à 5 ans

D'un point de vue pratique, les formations seront organisées par notre fédération, et assurées par des techniciens fédéraux mais aussi des intervenants extérieurs.

Circulaire relative à la réorganisation de la pêche de loisir

(Courrier envoyé aux A.A.P.P.M.A.)

Madame, Monsieur le Président,

C'est dans l'air depuis quelques mois, je veux parler de la future nouvelle loi sur l'eau et des milieux aquatiques (les spécialistes l'appellent déjà LEMA). Elle entrera en vigueur en 2007, à ce jour elle doit encore être adoptée par les Députés en 2ème lecture, chose qui devrait se faire courant novembre. De ce fait il m'est impossible à ce jour de vous parler des modifications qu'elle risque d'entraîner d'une façon générale pour nous pêcheurs, toutefois certains changements semblent d'ores et déjà acquis :

Le Conseil Supérieur de la Pêche intégrera l'ONEMA (l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques). Cette nouvelle structure sera indépendante des fédérations. Mais j'espère accueillir la brigade départementale dans notre nouveau siège d'Oberschaeffolsheim.

La taxe piscicole deviendra CPMA (cotisation pour le milieu aquatique), la collecte se fera comme par le passé, (l'AAPPMA - Fédération), mais sera versée à la nouvelle fédération nationale pour la pêche (anciennement UNPF). Une partie du montant (la redevance) de la CPMA reviendra aux agences de l'Eau.

Six timbres CPMA seront proposés,

- CPMA personne majeure
- CPMA personne mineure
- CPMA amateur aux engins
- CPMA vacances
- CPMA journalière
- CPMA migrateur

A noter :

- Les catégories exonérées ont disparu, ainsi que la taxe réduite.
- La carte mineure sera valable pour les jeunes de 12 ans à moins de 18 ans au premier janvier.
- Pour les moins de 12 ans il sera établi une carte découverte, qui permettra de pratiquer en 1ère et 2ème catégorie à tous modes de pêche, du 1er janvier au 31 décembre, (pendant les périodes d'ouvertures bien sûr).
- La carte vacances sera valable 15 jours consécutifs, du 1er juin au 31 décembre, 1ère et 2ème catégorie, tous modes de pêche.

De plus amples renseignements vous parviendront début décembre, et nous organiserons à ce moment là, des réunions d'informations au niveau de chaque bassin.

Le Président,
Robert ERB